



Socialement responsable

FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Commission Mines

Freyming-Merlebach, le 19 février 2024

Compte rendu réunions COPRAD et CNASS de l'ANGDM des 14 et 15 février 2024

Les 14 et 15 février 2024 se sont tenues les commissions COPRAD et CNASS à l'ANGDM.

La délégation CFTC était composée de NIMESKERN Gilbert et MARGHERITA Raphaël pour la COPRAD et de SCHIRLE Kurt et MARGHERITA Raphaël pour la CNASS.

COPRAD du 14 février 2024 :

Approbation du compte rendu de la réunion du 14 novembre 2023.

Suivi des Prestations au 31 décembre 2023 :

L'agence gère les différents plans sociaux mis en place par les employeurs miniers, toutes substances confondues.

Au 31 décembre 2023, l'agence comptait 1429 agents bénéficiaires d'un dispositif de préretraite, soit un taux de fonte de 30% par rapport au 31 décembre 2022.

Ces différents dispositifs sont amenés à disparaître dans la mesure où il n'y a plus de nouvelles entrées.

En effet, ces régimes de préretraite cesseront dès lors que les bénéficiaires justifieront des conditions requises pour obtenir leur retraite complémentaire au taux plein, c'est-à-dire sans abattement.

L'agence gère au 31 décembre 2023 les prestations de chauffage et/ou de logement.

De 69.616 bénéficiaires, au 31 décembre 2022, ils étaient 75.459 bénéficiaires soit un taux de fonte de 8%.

Il est à noter que les conjoints survivants représentent aujourd'hui 53% de la population tout comme en 2022.

La substance charbon représente 75% des bénéficiaires de la prestation de chauffage qui est majoritairement servie en espèces (82%) contre 16% en capitalisation.

La substance charbon représente 79% des bénéficiaires de la prestation de logement qui est principalement servie en espèces (68%) contre 25% en nature.

Résidences autonomie et bénéficiaires au 31/12/2023 :

Depuis la décision de la COPRAD du 05 mars 2015, visant à élargir l'offre de logements aux résidences autonomie, l'agence dispose au 31/12/2023 de 46 conventions de gestion (avec 50 établissements différents).

L'agence prend en charge une participation financière équivalente au loyer hors charges pour 191 logements occupés par des bénéficiaires âgés de 68 à 103 ans (166 sont occupés par des veuves).

*Deux nouvelles conventions de gestion sont en cours de négociation actuellement.

Suivi des opérations de gestion :

Pour mémoire, en 2022, 7658 décès avaient été enregistrés dont 1424 avaient conduit à l'instruction d'un dossier de réversion.

Un rappel des actions du COP pour 2024 nous a été présenté.

Il en ressort, qu'un travail est en cours sur la mise à disposition d'une information à distance plus claire et complète par une rénovation du site internet.

Présentation dans chaque numéro de la revue trimestrielle arc-en-ciel des nouvelles mesures mises en place et une fois par an les barèmes ASS.

Au niveau de la CASC une information sur les actions de proximité a été faite.

Il a été rappelé qu'aucun report de dotation d'une année sur l'autre n'était possible.

Concernant les délais de traitement des dossiers de réversion.

Ceux-ci sont inférieurs à 15 jours.

Les Bourses des Mines ont été revalorisées de 5,2%.

Dans le cadre du 1% social.

Les mêmes aides qu'en 2023 ont été reconduites pour la scolarité.

Pour les moins de 18 ans 400€ et les plus de 18 ans 600€, n'est concerné que le personnel ouvrier.

L'ANGDM est en train de mener une réflexion globale sur la mutualisation des moyens.

Au vu des baisses d'effectifs dans les différents secteurs, un nouveau logiciel informatique est à l'étude pour le traitement à distance des divers dossiers que l'ANGDM est appelée à traiter. **Nous, CFTC, avons mis l'accent sur notre attachement de maintenir la proximité avec nos ayants droit, dans le souci d'un service de qualité.**

CNASS / ASS du 15 février :

Le PV n'appelant pas de remarques particulières, celui-ci a été validé à l'unanimité.

Point FNASS :

Il nous a été présenté le bilan 2023 du FNASS au 31 décembre 2023 :

- 85% du budget ont été engagés.
- Le solde disponible est de 26 541 €
- 6 dossiers de remboursement sont en litige.

Le fond ne pose aucun souci de fonctionnement du fait que celui-ci sera composé par le budget du programme 174. Toutes les demandes seront honorées.

Point ASS :

Il nous a été présenté l'atterrissage budgétaire 2023 et la prévision 2024.

Atterrissage 2023 :

- 89 % du budget ont été consommés, soit un montant de 19,75 M€
- La sous exécution est de 2,441 M€
- Le principal budget de sous consommation et celui de la vieillesse, il est estimé à 2 M€.

La CFTC a rappelé à la Direction que depuis plusieurs années on fait le même constat et qu'il est urgent d'adapter les mesures en cours d'année et de mettre en place une mesure sociale rapide et efficace en fin d'année pour remédier à cet état de fait.

Pour les militants intéressés, nous pouvons vous faire parvenir les documents très détaillés par chapitre des dépenses (AT-MP, VIEILLESSE, MALADIE etc) qui nous ont été présentés.

Prévision atterrissage 2024 :

La prévision d'atterrissage 2024 tient compte de l'adaptation de la fonte des ayants droit, de la prévision de l'augmentation de 2,7 % des prix de l'heure ménagère à domicile et de la circulaire de la CNAV qui a revalorisé de 5,3 % les tranches de revenus (dans le prochain numéro de la COMETE l'équipe CFTC de l'ANGDM a réactualisé les barèmes).

Pour la Direction, en tenant compte de l'ensemble de ses paramètres et de la réserve de sécurité pour 2024, il ne reste aucune marge budgétaire pour réfléchir à une augmentation des prestations.

La CFTC à rappeler que :

- Le montage financier comme présenté n'est pas vrai pour 2025.
- Il est important de faire un suivi mensuel des prestations car on ne mesure pas tous les paramètres et de les adapter en cours d'année si nécessaire.
- De faire un bilan à mi année.
- De mettre en place un groupe de réflexion ASS (vieillesse, maladie 2.2b, PVL etc) afin de redéfinir les nouveaux axes de priorités pour nos affiliés.

Car pour la CFTC il est impensable qu'un budget ASS ne soit pas consommé quand on connaît les difficultés que rencontrent nos ayants droit. (Chauffage, électricité, alimentaires, soins médicaux etc).

Après un long débat, la Direction accepte de réfléchir pour réduire la sous consommation budgétaire. Elle accepte le principe de mettre en place un suivi mensuel des prestations tout en préservant un matelas de sécurité. Elle mettra en place un groupe de travail pour mener une réflexion plus globale sur l'ASS. La première réunion devrait se réunir courant Avril dès que les résultats du premier trimestre seront connus.

Objectifs COP/DASS :

Ce point a été présenté dans les deux commissions (voir CR du 20 septembre). Il nous a été détaillé les opérations d'avancement réalisés depuis le début d'année et des objectifs à atteindre comme stipulé dans le COP. (délais de paiements, évolution informatique, gestions logements, 2.2b etc).

L'Equipe CFTC

INFO DE DERNIERE MINUTE

2 ans après le début de ses travaux, la Cour des Comptes vient de publier son rapport sur l'ANGDM (rapport joint en annexe). Celui-ci met en avant la fonte des effectifs, moins 50 % à l'horizon 2030, elle souligne les efforts de gestion, mais malgré cela, la Cour pointe son déclin sur les charges fixes. La Cour recommande que l'Agence et les Tutelles préparent le transfert du programme 174 à la CDC et au Régime général de Sécurité sociale, la gestion des prestations (ASS) et envisage la fermeture de l'ANGDM.

Comme vous pouvez le constater, après la CAN, c'est l'ANGDM qui est dans le viseur des Tutelles.

Je vous souhaite bonne lecture du rapport, on aura l'occasion d'en débattre lors de notre prochaine réunion.

PJ : Rapport de la Cour des Comptes